

*Initiatives ministérielles*

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral comprendront mieux maintenant qu'ils doivent travailler de concert et doivent dorénavant éviter les affrontements. C'est ce qui va arriver à mon avis.

Il s'est présenté récemment dans ma province un cas, celui du canal Lachine, qui aurait pu provoquer un affrontement, mais une commission mixte s'est révélée très efficace dans le cadre du système provincial et travaille extrêmement bien. Je crois que cela deviendra la façon pratique de procéder à l'avenir.

[Français]

**M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, B.Q.):** Monsieur le Président, je voudrais dire à mon honorable confrère de Lachine—Lac-Saint-Louis que de par son discours, j'ai cru comprendre une petite chose. Il est pour l'évitement et pour l'élimination des chevauchements à condition que le fédéral puisse prendre toute la place. Je pense que c'est de cette façon-là qu'on peut le voir. Nous sommes contre les chevauchements du genre «ôtez-vous, on va prendre la place, comme cela tout le monde va être heureux». Mais le discours est un peu plus compliqué.

C'est avec un très grand intérêt que je prends aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-56 et par la même occasion sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette dernière loi avait pour objet de créer une nouvelle agence d'évaluation environnementale chargée d'évaluer des projets pouvant avoir des répercussions sur l'environnement. Je ne peux, et cela pour plusieurs raisons, être en accord avec cette loi, comme vous pouvez le constater. En effet, ma fonction d'élus québécois et de défenseur des intérêts du Québec m'oblige à exprimer mon mécontentement face à cette ingérence de la part du gouvernement fédéral, et ce, dans les affaires provinciales.

Comme nous le savons tous, et M<sup>me</sup> la ministre de l'Environnement aussi le sait, il existe présentement au Québec, comme dans d'autres provinces canadiennes, un bureau d'évaluation environnementale. Au Québec, on l'appelle le BAPE. Ce bureau se charge déjà très bien de sa tâche d'évaluateur des projets environnementaux. De plus, l'efficacité de ce bureau est de renommée internationale. Le Québec est donc ainsi chef de file dans le domaine de l'évaluation environnementale.

De plus, le nouveau ministre de l'Environnement du gouvernement québécois annonçait récemment qu'il s'appropriait par règlement à inclure les évaluations des projets industriels dans le processus d'évaluation en place, et ce même si de tels projets faisaient déjà l'objet d'évaluation de la part de son ministère. Le Bureau d'audiences publiques québécois, le BAPE, est donc un processus complet, efficace, transparent, lui, et crédible, qui répond très bien aux besoins de la population.

Le gouvernement fédéral, en promulguant une telle loi et en déposant des règlements couvrant une vaste gamme de projets qui sont susceptibles ou qui devront être évalués par le fédéral, impose donc un système uniforme pour toutes les provinces sans égard au travail déjà effectué au Québec par le bureau d'évaluation environnementale. Le système d'évaluation québécois est bien rodé et il a fait ses preuves. Bref, le processus d'évaluation fédérale viendra s'ajouter aux nombreux doublages que

connaît notre système fédéral. Une fois de plus, ce bureau alourdira l'administration publique et verra la dette augmenter.

• (1615)

Nous aurons donc un bureau québécois et une agence canadienne ayant comme même but d'évaluer les projets pouvant avoir des conséquences sur l'environnement. Cette situation aura comme conséquence, en plus d'alourdir l'administration publique et d'engendrer des coûts énormes, d'occasionner aussi des maux de tête aux promoteurs qui ne sauront jamais devant qui ils devront répondre. De plus, aucun délai n'est prévu, ce qui risque de prolonger indûment le processus d'évaluation venant du fédéral.

D'autre part, nous ne pouvons passer sous silence l'opposition acharnée au projet de loi de l'ancien gouvernement libéral québécois, comme je le soulignais plus tôt. Le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Pierre Paradis, ardent défenseur du fédéralisme canadien, avait dénoncé ce projet de loi, allant même, devant le Sénat, jusqu'à qualifier ce projet de «reflet du fédéralisme dominateur et autoritaire». Ce ne sont pas des séparatistes, c'est M. Paradis, ardent défenseur du fédéralisme qui apportait cette lumière à ce projet de loi.

À l'époque, l'Assemblée nationale avait appuyé, par une motion unanime, est-il utile de le rappeler, la lutte du ministre de l'Environnement et de la Faune. Ce n'est donc pas une histoire de convictions politiques, de chicanes de clocher, mais plutôt de gros bon sens dont nous parlons ici. Les Québécois s'indignent devant l'absurdité de cette loi et de la situation qu'elle crée et qu'elle créera. L'inflexibilité de ce gouvernement qui refuse de reconnaître le processus québécois, alors qu'il prend la peine de présenter des amendements à la loi, ne peut pas nous surprendre.

De plus, le gouvernement fédéral semble oublier que la question de l'évaluation environnementale était à l'ordre du jour du processus d'harmonisation fédérale-provinciale. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement l'a rappelé plus tôt. Le processus est à l'ordre du jour du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et pendant qu'on en discute, le fédéral prend la décision de s'ingérer. À quoi sert la discussion? Nous pouvons donc prévoir les conclusions de la fameuse commission d'étude de quatre ans de 12 millions sur la santé: le rapport doit être écrit, et on attend de le sortir. Donc, le processus d'harmonisation fédérale-provinciale en matière d'environnement est à l'ordre du jour, on l'oublie. Quelle crédibilité devons-nous accorder à cette démarche si, à la première occasion, le gouvernement fait fi des recommandations et des demandes du Québec?

Dans ce dossier, le gouvernement fait la sourde oreille et pourtant, les élus québécois ont manifesté à l'unanimité leur mécontentement haut et fort.

Ici, je voudrais citer un député de l'autre parti, le député libéral d'Ottawa-Centre: «Le temps est venu pour les différents ordres de gouvernement de s'entendre pour vraiment définir un peu plus clairement la compétence.» C'est un libéral qui parle. «Il me semble que les deux ordres de gouvernement devraient s'associer lorsqu'il est question d'environnement.» On est d'accord avec ça. «Il est temps que le ministre prenne une bonne respiration, revienne un peu en arrière et s'efforce de tenir compte de cet objectif, à savoir la collaboration de tous les